



**DELIBERATION N° 1**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 30 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DARRIGADE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J. DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : L. DARRIBEROUGE

**Objet :**  
**1/ Affectation des  
résultats 2017  
Commune**

**2/Report des  
résultats du  
budget annexe  
SPANC dans le  
budget principal  
et clôture du  
budget SPANC**

Sur proposition de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

**1/ AFFECTATION DES RESULTATS 2017 COMMUNE**

. après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	177 353,40
- un excédent reporté de :	413 164,86
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	590 518,26
- un déficit d'investissement de :	76 969,51
- un excédent des restes à réaliser de :	55 264,00
Soit un besoin de financement de :	21 705,51

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 :	
EXCEDENT	590 518,26
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	
	21 705,51
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	
	568 812,75
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	
DEFICIT	76 969,51

## 2/ REPORT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU SPANC DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe SPANC,

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 622.80 €,

Considérant le transfert de la compétence « assainissement » à la CAPB au 1er janvier 2018 qui implique la clôture du budget annexe communal « SPANC »,

Après report de son excédent sur le budget général de la Commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. Décide de reprendre cette somme en recette de fonctionnement sur le budget principal au compte 002 ;

. Décide de clôturer le budget du SPANC.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 10 avril 2018

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018